



PROPOSITIONS RELATIVES À LA CRÉATION DE FONDS PROFESSIONNELS CONTRA-CYCLIQUES

27 SEPTEMBRE 2020

**AUTEUR :
ROMARIC CHALENDARD, BSI ECONOMICS**

Auteurs

Les contributeurs s'expriment à titre personnel. Les opinions présentées dans ce document ne reflètent pas la vue de leur employeur. Les économistes membres du think tank BSI Economics et auteurs des propositions sont :

- Romaric Chalendar, BSI Economics, BSI Economics.

Sous la coordination de :

- Arthur Jurus, Secrétaire Général BSI Economics.

Contact

BSI Economics est un think tank de réflexion sur l'économie et la finance, créé en 2012 et composé de plus d'une centaine d'économistes évoluant dans des structures publiques, institutionnelles, académiques ou privées.

BSI Economics contribue à ouvrir et améliorer les débats en mettant au service des décideurs et des citoyens des réflexions indépendantes sur les nouvelles tendances économiques et financières, conduites par une génération montante d'économistes. Ces réflexions accessibles portent sur les relations économiques internationales, les politiques économiques, la digitalisation, la disruption industrielle, les changements technologiques, l'urbanisation et l'environnement.

Avec plus de 320 000 lecteurs par an et 14 000 abonnés, BSI Economics met ses contributions multithématiques au service du débat public en sollicitant un réseau diversifié de collaborateurs composé de banquiers centraux, de régulateurs, de conjoncturistes, de chercheurs, de spécialistes sectoriels et de stratégestes en économie.

BSI Economics - 19 rue du dragon, 75006 Paris (France)

Mail contact@bsi-economics.org **Tel** +33 6 09 09 13 71

Site www.bsi-economics.org



PROPOSITION BSI ECONOMICS :
MISE EN PLACE DE FONDS PROFESSIONNELS
CONTRACYCLIQUES DE STABILITE SECTORIELLE
- RÉSUMÉ -

- En période de crise, l'État intervient massivement pour sauver les secteurs cycliques. Mais les mesures conjoncturelles deviennent structurellement périodiques : l'État subventionne fréquemment ces secteurs pour éviter qu'ils ne s'effondrent.
- **Nous recommandons que ces acteurs issus des secteurs cycliques par nature s'autofinancent pour éviter des plans de relance structurellement périodiques et néfastes pour les Finances Publiques.**
- Chaque fonds professionnel sera géré par une association indépendante dirigée par ces professionnels sous contrôle des engagements par l'État.
- En cas de nouvelle crise, les mesures financières de relance seront déclenchées lors du franchissement de certains seuils. Par exemple, nous proposons les niveaux suivants :
 - Pour le secteur automobile : lorsque les ventes annuelles excèdent la moyenne des ventes observées sur les 5 dernières années. La contribution sera fixée à 1500 euros par véhicule dépassant cette moyenne. Le plan de relance sera activé si les ventes futures diminuent de 10% sous la moyenne des 5 dernières années.
 - Pour le secteur du BTP : lorsque la production annuelle excède la moyenne des 5 dernières années. La contribution sera fixée à 25% du surplus de production dépassant cette moyenne. Le plan de relance sera activé si la production future anticipée diminue de 10% sous la moyenne des 5 dernières années.
 - Pour le secteur du tourisme : lorsque la variation de consommation touristique intérieure annuelle excède la moyenne des 5 dernières années. La contribution sera fixée à 25% du surplus de variation de consommation dépassant cette moyenne. Le plan de relance sera activé si la consommation future diminue de 5% sous la moyenne des 5 dernières années.

MISE EN PLACE DE FONDS PROFESSIONNELS CONTRACYCLIQUES DE STABILITE SECTORIELLE : JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

D'un point de vue historique, l'économie se caractérise par sa cyclicité : périodes de croissance et de récession se sont alternées au cours de ces dernières décennies. Certains secteurs d'activité (automobile, BTP, tourisme en particulier) sont davantage dépendants du cycle économique que d'autres. C'est pourquoi, en période de difficultés économiques, l'État intervient massivement pour « sauver » ces secteurs, pérenniser des emplois et assurer la reprise économique. **Ainsi, des mesures qui se veulent conjoncturelles deviennent au fil des décennies « structurellement périodiques ».** À titre d'illustration, les « primes à la casse » présentées lors de chacune de leur mise en place comme exceptionnelles deviennent en réalité la norme une fois toutes les décennies (au moins trois mécanismes de ce type ont déjà été mis en place : en 1993/1994, 2009 et 2020). Il en est de même pour le BTP.

Ainsi, force est de constater que l'État (et donc les citoyens) subventionne structurellement certains secteurs d'activité cycliques par essence. En effet, étant donné le caractère prévisible et fréquent des crises dans ces domaines, ces aides ne peuvent être considérées comme exceptionnelles étant donné leur récurrence au fil des décennies. Ainsi, structurellement, les profits semblent privatisés et les pertes mutualisées (partiellement).

C'est pourquoi, il apparaît judicieux de demander aux acteurs eux-mêmes de se prendre en main afin d'auto-financer les plans de relance « structurellement périodiques » afférant à leur secteur d'activité. D'où la création de fonds professionnels contracycliques de stabilité sectorielle (par exemple pour le BTP, l'automobile et le tourisme¹) imposant à chacune des professions concernées de s'organiser pour faire face aux futures crises. Plus précisément, il s'agirait de mettre en réserve de l'argent (dans un fonds commun au secteur d'activité) en période de forte activité économique. Cette « réserve » serait ensuite dépensée en période de crise dans le but de relancer l'activité (et donc de limiter les pertes des professionnels du secteur concerné). À titre d'illustration, la « prime à la casse » 2020 aurait pu être financée intégralement par le prélèvement d'une petite centaine d'euros (soit **moins de 0.5%** du prix de vente !) par véhicule vendu entre 2016 et 2019 (années durant lesquelles le marché automobile était en bonne santé).

Chaque fonds professionnel sera géré par une association indépendante dirigée intégralement par les professionnels du secteur d'activité concerné sous contrôle des engagements par l'État (ce dernier veillera en particulier à la dotation du fonds en présence d'activité économique forte). Le fonds sera alimenté par une contribution² de l'ensemble des entreprises (françaises ou étrangères, sous-traitants ou entrepreneur principal) du secteur d'activité concerné lorsque le marché sera haut. En effet, étant donné qu'un plan de relance bénéficie (directement ou indirectement) à l'ensemble de la chaîne de valeur en période de crise, tout l'écosystème doit naturellement au préalable participer au financement du fonds. Ce financement, assuré par chaque filière au sens large³, sera indexé pour chaque

¹ D'autres secteurs d'activité pourraient également être concernés tel que celui de l'immobilier (agents immobiliers, promoteurs)

² Défisalisée (i.e permettant grevant le résultat imposable)

³ À titre d'illustration, pour le secteur automobile, tous les sous-traitants, équipementiers automobiles, constructeurs, concessionnaires français ou étrangers seront intégrés à cette mesure. Le secteur du tourisme regroupera les voyagistes, hôteliers, restaurateurs, plagistes, compagnie aériennes et ferroviaires, activités culturelles, sportives et de loisirs ...

entreprise sur sa création respective de valeur ajoutée. Son mécanisme pourra ainsi facilement « se raccrocher » à celui existant actuellement pour la T.V.A.

En cas de crise, les mesures financières de relance seront déclenchées par chaque fonds sous contrainte de franchissement de certains seuils définis sur base statistique par une institutions indépendante et objective (l'INSEE par exemple). Des propositions de seuils apparaissent en fin de document. Cet argent sera ainsi redistribué à chaque secteur d'activité sous la forme la plus pertinente avec des impératifs écologiques. Par exemple, des « primes à la casse » pourraient être mises en place pour relancer le secteur automobile. Du côté du tourisme ou du BTP, le fonds pourrait prendre en charge temporairement une partie de la TVA payée par les professionnels. Cette réduction temporaire de TVA (par exemple via la prise en charge par le fonds professionnel de 2 points de TVA) pour les entreprises (mais en aucun cas pour les finances publiques) serait ainsi intégralement financée par le fonds professionnel. Les professionnels pourraient alors baisser leur prix ou réhausser leur marge chahutée en période de crise. Des « bons vacances »⁴ pourraient également être distribués au public afin de relancer l'activité touristique.

Les périodes de contribution à chaque fonds seront également déterminées suivant des dépassements de seuils⁵, définis préalablement sur base statistique par une institution indépendante et objective (l'INSEE par exemple). Typiquement, une contribution au fonds de x % du surplus de valeur ajoutée créée pourrait être demandée aux professionnels de la filière concernée lorsque l'activité globale excéderait la moyenne des y dernières années. Des propositions sont émises en ce sens ci-dessous.

Par ailleurs, le fonctionnement de chaque fonds sera adapté aux situations particulières des secteurs d'activité. Tout en respectant les principes généraux mentionnés précédemment, une liberté importante sera accordée aux professionnels dans sa mise en place et gestion quotidienne. Les fédérations professionnelles nationales (par exemple la FFB et la FNTF, la Capeb et la Fédération des Scop BTP pour le BTP, le CCFA et la FIEV pour le secteur automobile, la CAT pour le tourisme ...) devraient ainsi être étroitement intégrées au processus de création de ces fonds.

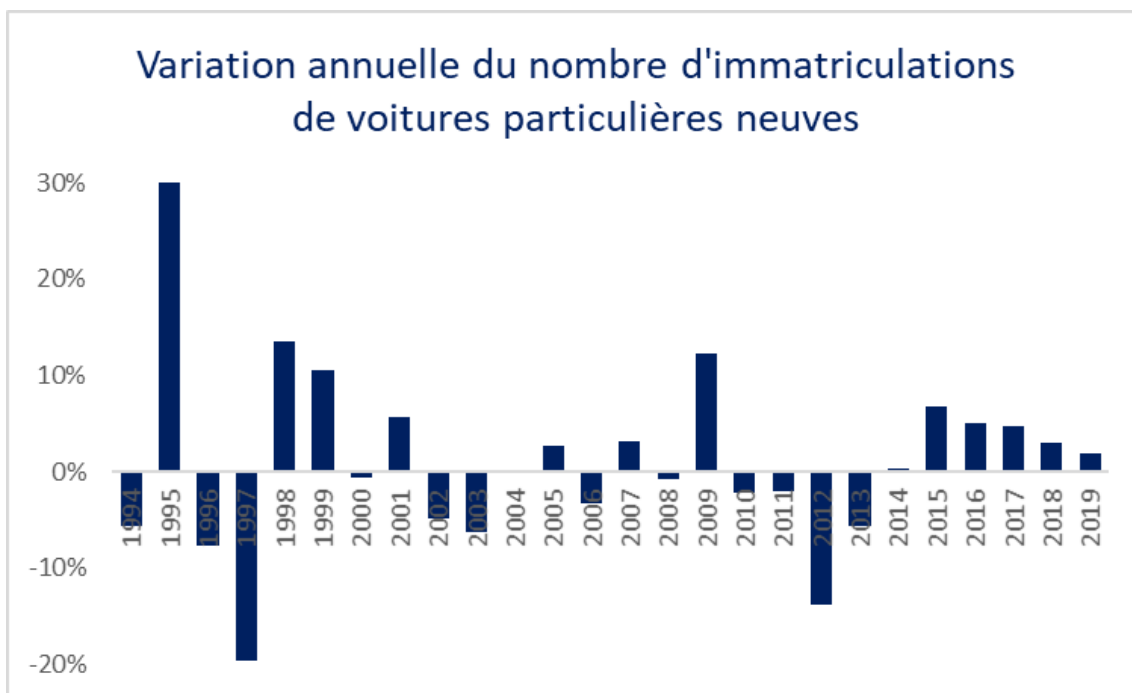
Enfin, des propositions⁶ illustratives sur la définition des seuils d'activité déclenchant l'appel à contribution ou les mesures de relance sont présentées ci-dessous pour l'automobile, le bâtiment et le tourisme :

- Le nombre de ventes de voitures neuves (particulières) s'avère historiquement extrêmement cyclique au cours du temps comme le montre le graphique ci-après :

⁴ Consistant en des bons d'achat (offerts aux particuliers) à dépenser auprès de professionnels du tourisme

⁵ Portant sur des anticipations d'activités

⁶ Méritant d'être **affinées** avec les professionnels des secteurs d'activité concernés notamment sur le plan de la **qualité et exhaustivité des données** historiques ainsi que sur la correction systématique de la variation des prix par rapport à une même donnée de base ou de référence.



Sources : CCFA, fiches-auto.fr et BSI Economics

La création d'un fonds professionnel contracyclique dédié à l'automobile apparaît ainsi très pertinente pour stabiliser ce secteur d'activité dans le temps.

En se fondant sur l'historique de ventes de voitures neuves (particulières) présenté ci-dessus, nous proposons à la filière automobile de contribuer au fonds lorsque les ventes annuelles excèdent la moyenne des ventes observées sur les 5 dernières années. La contribution serait fixée à 1500 € par véhicule dépassant cette moyenne. Un plan de relance du secteur serait activé si les anticipations de ventes futures (validées par une organisation statistique indépendante telle l'INSEE) envisagent une décroissance supérieure à 10% par rapport à la moyenne 5 ans.

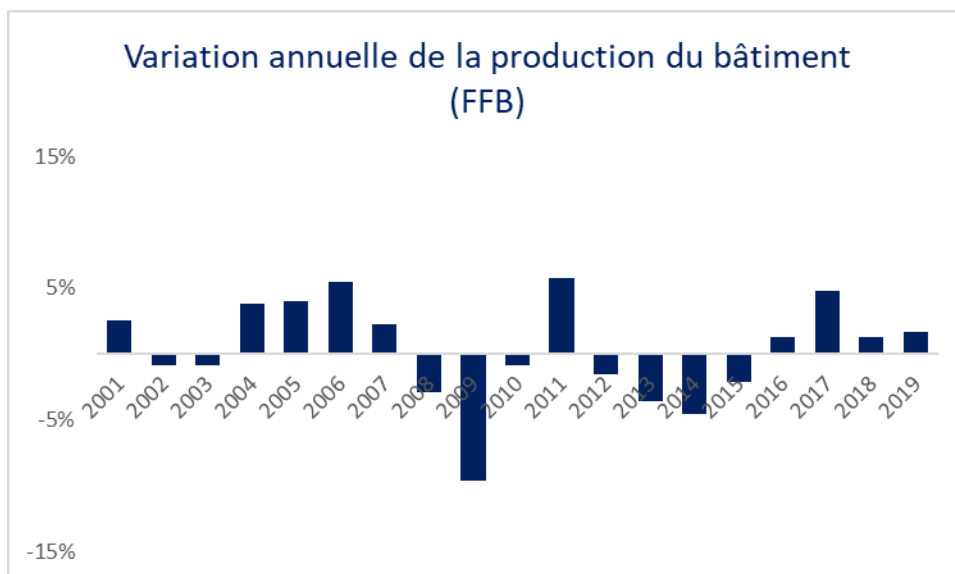
Dans l'hypothèse où ce fonds aurait existé depuis 2012, l'appel à contribution aurait été activé uniquement sur la période 2016-2019 (2012-2015 ayant été une période de faibles ventes) pour une contribution moyenne de 140 € par véhicule vendu soit 0,5% du chiffre d'affaires réalisé⁷. À fin 2019, le fonds professionnel de l'automobile aurait ainsi été doté de plus d'un milliard d'euros permettant de financer la relance du secteur en 2020 et 2021 (reversé par exemple sous la forme de près de 400 000⁸ « primes à la casse » unitaires de 3 000€).

- Concernant le BTP, nous n'avons pas identifié de statistiques officielles sur le chiffre d'affaires consolidé de ce secteur (avec des mêmes méthodologies de calcul). **Néanmoins, la FFB, représentant le bâtiment, a communiqué sur l'historique de production de son secteur.** Nous illustrons donc le mécanisme en s'appuyant sur ces données (qui mériteraient d'être extrapolées⁹ à l'ensemble du secteur d'activité du BTP). Les variations de production du bâtiment sont notablement volatiles au fil du temps comme l'illustre le graphique ci-dessous :

⁷ Sur cette période

⁸ La « prime à la casse » 2020 du gouvernement avait porté sur 200 000 véhicules.

⁹ En se fondant sur les données publiées par la FNTP, le chiffre d'affaires des travaux publics représenterait environ 33% de celui bâtiment (FFB).



Sources : FFB (chiffres donnés en millions d'euros 2007), BSI Economics

À partir de cet historique¹⁰, nous proposons à la filière de contribuer au fonds lorsque la production annuelle¹¹ excède la moyenne des productions annuelles des 5 dernières années. La contribution serait alors fixée à 25% du surplus de production par rapport à cette moyenne. Un plan de relance du secteur serait activé si les anticipations de production future (validées par une organisation statistique indépendante telle l'INSEE) envisagent une décroissance supérieure à 10 % par rapport à la moyenne 5 ans.

Dans l'hypothèse où ce fonds aurait existé (uniquement pour le bâtiment) depuis 2009, les contributions auraient été activées uniquement sur la période 2017-2019 (2008-2016 ayant été une période de faible production) pour un volume moyen inférieur à 1 % de la production¹². À fin 2019, ce fonds professionnel aurait ainsi été doté plus de trois milliards d'euros¹³ (montant supérieur aux 2,7 milliards d'euros du plan de relance 2020 affectés à l'élargissement de MaPrimeRénov', aux logements sociaux et aux TPE/PME pour rénover leurs locaux) permettant de financer la relance du secteur en 2021 et 2022.

- Enfin, le secteur touristique présente également une certaine cyclicité dans son activité, comme le montre le graphique ci-après¹⁴ :

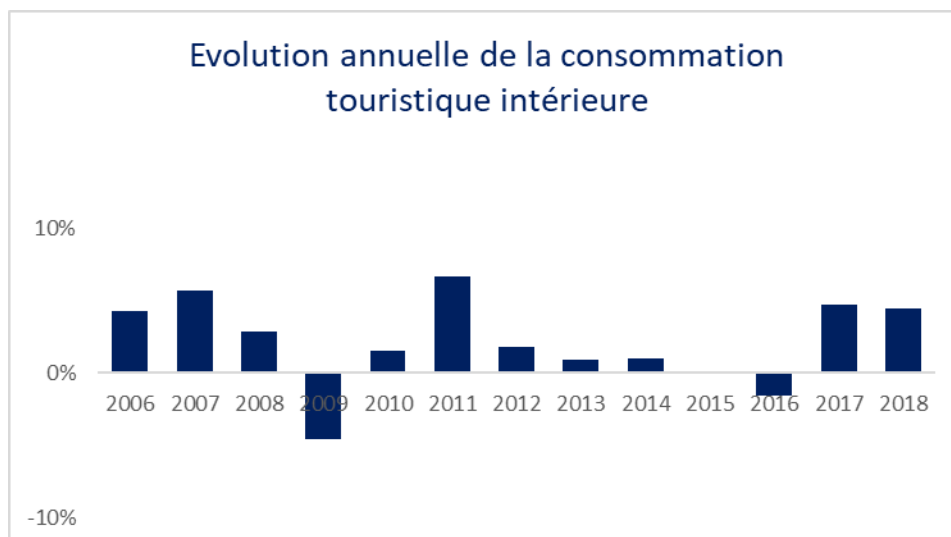
¹⁰ Imparfait car n'intégrant pas toutes les composantes du secteur du BTP

¹¹ Corrigée de l'inflation

¹² Sur cette période

¹³ Soit un peu moins de 3% d'une année de production

¹⁴ Se fondant sur des bases (années) différentes.



Sources : DGE, Compte satellite du tourisme, BSI Economics (sur différentes bases)

À partir de cet historique¹⁵, nous proposons au secteur touristique de contribuer au fonds lorsque la variation de consommation touristique intérieure annuelle¹⁶ excède la moyenne des variations de consommations annuelles des 5 dernières années. La contribution serait alors fixée à 25% du surplus de variation de consommation par rapport à cette moyenne. Un plan de relance du secteur serait activé si les anticipations de consommation future (validées par une organisation statistique indépendante telle l'INSEE) envisagent un écart supérieur à 5 points entre la décroissance de consommation à venir et la moyenne 5 ans.

Dans l'hypothèse où ce fonds aurait existé depuis 2012, les contributions auraient été activées uniquement sur la période 2017-2019 (2012-2016 ayant été une période de faible activité) pour un volume moyen inférieur à 1 % de la consommation touristique intérieure¹⁷. À fin 2019, ce fonds professionnel aurait ainsi été doté de plus de trois milliards d'euros¹⁸ (supérieur aux 50 millions d'euros du fonds de soutien à l'émergence de projets du tourisme durable et aux 614 millions d'euros affectés au patrimoine) permettant de financer la relance du secteur en 2020 et 2021 (via par exemple le remboursement par le fonds aux professionnels d'une partie de la TVA ou bien l'émission massive de « bons vacances »).

En conclusion, la création de fonds professionnels contracycliques de stabilité sectorielle est une mesure **simple, efficace et responsabilisant** les acteurs économiques. Elle permettrait de relancer massivement l'activité économique en période de crise **sans coût** pour les finances publiques. Néanmoins, afin d'être la plus pertinente possible, ses modalités de mise en place au niveau de chaque secteur d'activité méritent des discussions avec les professionnels concernés (notamment pour obtenir des données historiques suffisamment complètes et justes pour définir les différents seuils) sans pour autant transiger sur certains grands principes.

¹⁵ Imparfait car regroupant des bases différentes et agrémenté d'une estimation pour l'année 2019.

¹⁶ Corrigée de l'inflation

¹⁷ Sur cette période

¹⁸ Soit environ 2% de la consommation annuelle touristique

Document

Ce document présente les opinions personnelles des auteurs et ne reflètent pas l'opinion de leurs employeurs. BSI Economics ne garantit pas l'exactitude des analyses et leur exhaustivité. Ces opinions peuvent être modifiées à tout moment sans notification. La rédaction de ce document a été achevée le 17 septembre 2020.

Think tank BSI Economics

BSI Economics est un think tank de réflexion sur l'économie et la finance, créé en 2012 et composé de plus d'une centaine d'économistes évoluant dans des structures publiques, institutionnelles, académiques ou privées.

BSI Economics contribue à ouvrir et améliorer les débats en mettant au service des décideurs et des citoyens des réflexions indépendantes sur les nouvelles tendances économiques et financières, conduites par une génération montante d'économistes. Ces réflexions accessibles portent sur les relations économiques internationales, les politiques économiques, la digitalisation, la disruption industrielle, les changements technologiques, l'urbanisation et l'environnement.

Avec plus de 320 000 lecteurs par an et 14 000 abonnés, BSI Economics met ses contributions multithématiques au service du débat public en sollicitant un réseau diversifié de collaborateurs composé de banquiers centraux, de régulateurs, de conjoncturistes, de chercheurs, de spécialistes sectoriels et de stratégestes en économie.

BSI Economics - 19 rue du dragon, 75006 Paris (France)

Mail contact@bsi-economics.org

Tel +33 6 09 09 13 71

Site www.bsi-economics.org

